

Reporting Article 173  
de la loi de transition énergétique pour la croissance verte  
et Article D.533-16-1 du COMOFI au titre de l'exercice 2019



**En ligne avec le Groupe AGRICA**

Signatory of:



# SOMMAIRE

<b>1. AGRICA EPARGNE ET SES MISSIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1. Rappel contextuel et historique de la démarche AGRICA EPARGNE, un investisseur responsable .....</b>	<b>3</b>
1.1.1. AGRICA épargne et le Groupe AGRICA, une dynamique commune.....	3
1.1.2. Des Engagements en ligne avec l'ADN paritaire du Groupe .....	4
<b>1.2. AGRICA EPARGNE porte l'expertise ISR du Groupe AGRICA. ....</b>	<b>4</b>
<b>2. AGRICA EPARGNE UN INVESTISSEUR RESPONSABLE ET ENGAGE : LA DEMARCHE.....</b>	<b>5</b>
<b>2.1. Périmètre de la démarche.....</b>	<b>5</b>
<b>2.2. Politique d'investissement ESG et Climat d'AGRICA EPARGNE.....</b>	<b>5</b>
<b>2.3. Déploiement de politique ESG et Climat dans les gestions.....</b>	<b>8</b>
2.3.1. Gestions dédiées .....	8
2.3.2. Gestion en fonds Ouverts.....	9
<b>2.4. Pilotage et moyens dédiés à la démarche ESG et Climat d'AGRICA EPARGNE .....</b>	<b>9</b>
<b>3. AGRICA EPARGNE PRESENTATION DES RESULTATS DE L'APPROCHE ESG ET CLIMAT DANS LES INVESTISSEMENTS AU 31/12/2019 .....</b>	<b>10</b>
<b>3.1. Gestions dédiées.....</b>	<b>10</b>
3.1.1. Suivi des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des investissements .....	10
3.1.2. Suivi des enjeux liés aux changements climatiques .....	11
<b>3.2. Gestion en fonds ouverts.....</b>	<b>12</b>
<b>3.3. Pratiques de votes / dialogue .....</b>	<b>12</b>



## 1. AGRICA EPARGNE ET SES MISSIONS

AGRICA EPARGNE est une Société par Actions Simplifiée, agréée par l'AMF, de 14 collaborateurs, d'essence paritaire, filiale à 100% de 3 grandes institutions de prévoyance (CCPMA prévoyance, CPCEA et Agri prévoyance), qui exerce une activité de gestion de portefeuille.

A ce titre, et conformément au périmètre d'activité approuvé par l'AMF, son activité s'exerce :

- En gestion d'actif, avec la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières pour le compte d'investisseurs Institutionnels et notamment les institutions de retraite et de prévoyance du Groupe
- En Epargne salariale et retraite avec la construction d'offre et de gamme de fonds Pacte compatible, FCPE et actionnariat salarié visant à favoriser l'installation de dispositif auprès des TPE /PME
- Sur l'Investissement responsable avec la prise en compte des enjeux ESG et climat.

AGRICA EPARGNE c'est en 2019 un encours sous gestion : 2,4mds € dont 92% sous suivi ESG et Climat.

AGRICA ÉPARGNE accompagne ainsi durablement les investisseurs institutionnels, les entreprises et les salariés des différents secteurs du monde agricole (les entreprises de production, les coopératives, les organisations professionnelles agricoles et activités connexes) dans la mise en place de solutions d'investissement et d'épargne salariale responsable favorisant le financement de projets ou de la retraite.

### 1.1. RAPPEL CONTEXTUEL ET HISTORIQUE DE LA DEMARCHE AGRICA EPARGNE, UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

Signatory of:



AGRICA ÉPARGNE est un investisseur de conviction, filiale à 100 % des institutions de prévoyance du Groupe AGRICA, et vise à déployer un suivi des enjeux ESG sur 100 % des investissements de la société et du groupe tout **en s'inscrivant dans le cadre exigeant des Principes pour l'Investissement Responsable dont est signataire le Groupe AGRICA.**

#### 1.1.1. AGRICA EPARGNE ET LE GROUPE AGRICA, UNE DYNAMIQUE COMMUNE

Cette démarche d'Investissement responsable intégrée à la stratégie RSE dès 2006, saluée par le prix de l'Investisseur responsable en 2009 et enrichie en 2018, est le fruit des valeurs phares du paritarisme, d'engagement durable, de solidarité, de responsabilité et repose sur notre engagement et notre capacité à nous inscrire activement dans un environnement en évolution constante.

C'est dans ce cadre que AGRICA ÉPARGNE, assure également, le référencement et le suivi du déploiement de la politique ISR du Groupe AGRICA en tendant à intégrer dans ses stratégies de gestion des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et climatiques, au-delà de l'analyse financière traditionnelle.

AGRICA Épargne s'engage aussi dans des initiatives spécifiques afin de favoriser certains thèmes, en particulier le social, l'environnement et la santé en ligne les missions d'intérêt sociétal du Groupe AGRICA d'accompagnement des entreprises, des salariés et des retraités sur les aspects santé, prévoyance et épargne retraite.

Nous nous inscrivons dans une démarche visant une performance financière et une performance durable en étant :

- Proactive dans la prise en compte des enjeux ESG et climatiques pour les investissements opérés à travers des fonds ouverts ;
- Intégrée, directement déployée dans sa gestion ;
- Inclusive et pragmatique, fondée sur les meilleures pratiques sectorielles, et tenant compte des enjeux de responsabilité sociétale actuels et futurs en accord avec nos valeurs ;
- Fiable, dynamique, rigoureuse, opposable : une approche Best in class, climat et exclusion respectueuse des traités internationaux, conventions, recommandations ou principes directeurs des institutions internationales ou supranationales, telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation Internationale du Travail, l'OCDE ou l'Union Européenne. Cette démarche fait notamment écho aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies
- Transparent : inscrit dans le cadre du Label « Transparence de la gestion financière ». Cette reconnaissance, créée en 2012 par le site [www.institinvest.com](http://www.institinvest.com), récompense le Groupe pour la qualité de sa communication financière.

### 1.1.2. DES ENGAGEMENTS EN LIGNE AVEC L'ADN PARITAIRE DU GROUPE

La politique d'investissement responsable et la démarche Environnement, Social et de Gouvernance (ESG) qui l'accompagne constituent un volet majeur de sa politique de responsabilité sociale et environnementale.

Elle reflète les valeurs phares du Groupe et d'AGRICA EPARGNE : paritarisme, solidarité, engagement durable et responsabilité.

AGRICA EPARGNE comme le Groupe AGRICA, se sont engagés dès 2006 et dans la Charte ISR à ce que progressivement leurs investissements réalisés, pour toutes les classes d'actifs :

- Intègrent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leurs stratégies et activités.
- Affichent un niveau de garantie suffisant de maîtrise des risques ESG. Une attention particulière est portée aux entreprises contrevenant de manière sérieuse et répétée aux normes ou conventions internationales et qui ne rapportent pas suffisamment sur les mesures de remédiation adoptées pour réparer les dommages causés et prévenir les risques liés à leur activité.
- Respectent les conventions d'Ottawa (1997) et d'Oslo (2008) interdisant la fabrication ou le commerce des mines anti-personnel et armes à sous munitions.
- Ne soient pas impliqués dans des activités présentant des risques majeurs en termes de santé publique.
- Tiennent compte des défis climatiques en cherchant à minimiser leur empreinte carbone et en adoptant une stratégie de transition vers une économie bas carbone.
- Contribuer aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

#### \*ODD DE QUOI S'AGIT-IL ?



- en septembre 2015 lors d'un sommet historique des nations unies, les pays ont adopté, à l'unanimité, le programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable.

- l'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable.

- les 17 objectifs de développement durable couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

### 1.2. AGRICA EPARGNE PORTE L'EXPERTISE ISR DU GROUPE AGRICA.

AGRICA ÉPARGNE filiale à 100 % des Institutions de prévoyance du Groupe agissant pour le compte des institutions du Groupe AGRICA, porte l'expertise du Groupe en termes d'Investissement responsable.

AGRICA EPARGNE, assure le référencement et le suivi du déploiement de la charte ISR du groupe AGRICA.

Elle monitore les investissements en veillant au respect des de la Chate ISR.

Afin de mener à bien sa mission AGRICA EPARGNE a défini une approche propriétaire qui s'applique aux classes d'actifs valeurs mobilières.

100% des investissements du Groupe en valeurs mobilières, en gestion dédiée et sous mandats, sont évalués selon les critères définis ci-dessus.

Également, c'est par l'intermédiaire de sa filiale AGRICA ÉPARGNE que le Groupe AGRICA, déploie sa politique ISR auprès des sociétés de gestion.



## 2. AGRICA EPARGNE UN INVESTISSEUR RESPONSABLE ET ENGAGÉ : LA DEMARCHE

Fort de la nouvelle charte ISR revue en 2018, AGRICA EPARGNE a mené en 2019 les travaux visant le déploiement de la Charte.

### 2.1. PERIMETRE DE LA DEMARCHE

AGRICA EPARGNE assure la gestion de deux fonds de fonds dédiés au groupe AGRICA majoritairement investis dans des fonds actions de la zone Euro, d'un fonds de fonds flexible également dédié au groupe AGRICA, de cinq FCPE dans le cadre de l'épargne salariale et retraite (trois fonds de fonds « profilés », d'un fonds de fonds obligataire et d'un fonds de fonds actions monde), d'un mandat en multigestion également pour le compte des fédérations Agirc Arrco, et d'un fonds actions de la zone Euro en titres vifs.

AGRICA EPARGNE, vise à déployer un suivi de l'approche environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») et climat sur l'ensemble de ses investissements, de façon adaptée aux différentes modalités de gestion, tout en s'inscrivant dans le cadre exigeant des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) dont le Groupe est signataire. A fin 2019, c'est 92% des investissements d'AGRICA EPARGNE qui sont sous suivi ESG et Climat

### 2.2. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ESG ET CLIMAT D'AGRICA EPARGNE

Cette politique d'investissement ESG et Climat intégrée s'appuie sur :

- **13 ans d'expérience**
- **Un approche propriétaire**
- **Une équipe dédiée**
- **La recherche indépendante, ESG et Climat,**
- **Un univers de + de 4 500 valeurs, cotées en Europe, en Amérique du Nord, en Asie Pacifique et dans les pays émergents.**

Précurseur dans notre démarche, appuyée par le Groupe AGRICA, celle-ci a été voulu fiable, dynamique, rigoureuse, opposable et qu'elle soit strictement respectueuse des traités internationaux, conventions, recommandations ou principes directeurs des institutions internationales ou supranationales, telles que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation Internationale du Travail, l'OCDE ou l'Union Européenne. Cette démarche fait notamment écho aux Objectifs de Développement Durable (ODD)\* des Nations Unies.

Cette politique d'investissement se traduit par une approche propriétaire qui n'exclut aucun secteur d'activité, tient compte des enjeux sectoriels les plus saillants, et des meilleures pratiques au sein de chaque secteur (approche « best in class »). Elle s'appuie sur un choix de critères définis depuis près de 10 ans, fruit des convictions d'AGRICA EPARGNE et du Groupe pour défendre les intérêts et attentes de ses parties prenantes.

Conformément aux Principes d'Investissement Responsable (UN PRI), et avec l'appui de l'agence Vigeo Eiris, le AGRICA EPARGNE a ainsi défini ses propres critères de sélection des valeurs investies, répartis sur six thématiques présentées ci-dessous et consolidé en 3 piliers E/S/G (Environnement, Social et Gouvernance) :

## ■ LE SOCIAL

Ce premier pilier couvre plusieurs aspects :

- **Les droits humains fondamentaux** tels que définis par les conventions internationales et traités et les principes directeurs de l'ONU relatifs aux droits de l'Homme et aux entreprises. Elle porte également sur le respect des droits fondamentaux des travailleurs tels que reconnus par les conventions de l'OIT ; la liberté syndicale, le droit de négociation collective et la non-discrimination sur le lieu de travail, et la promotion et l'égalité des chances, des questions qui traitent en filigrane de sujets repris en partie par les Objectifs de Développement Durable<sup>1</sup> (« ODD ») 5 et 8 sur l'égalité des genres et les conditions de travail décentes.

- **Les comportements dans les affaires avec les clients et les fournisseurs/sous-traitants**, qui prend en compte des enjeux liés aux relations et à la défense des intérêts des clients et consommateurs à travers la sécurité des produits, ou l'information des clients. Il porte aussi sur les relations durables avec les fournisseurs et sous-traitants, et de l'intégration par ces derniers des facteurs sociaux.

- **L'engagement des entreprises en faveur du développement économique et social** de leur territoire d'implantation et les impacts sociétaux des produits et services liés à leur activité. Elle couvre des enjeux liés à la lutte contre la pauvreté et les inégalités sur les territoires d'implantations des sites notamment dans les pays en développement, à leur croissance économique et sociale via la création d'emplois locaux, d'infrastructures, et tient compte des enjeux liés à l'accessibilité des produits et services de base pour les populations les plus démunies. Selon les secteurs d'activité et entreprises concernées, les sujets analysés peuvent être liés aux ODD 1, 2, 3, 6, 7, 9, ou encore 11.

- **Les ressources humaines** ou l'on retrouve les enjeux de la promotion et l'effectivité du dialogue social, la représentativité des salariés, la promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité, la qualité du système de rémunération, l'amélioration des systèmes de santé et de sécurité, ou encore la gestion maîtrisée des restructurations. Appliquées aux conditions de travail des salariés, ces enjeux font écho aux ODD 3, 4 et 8 en ce qui concerne la santé, les bonnes conditions de travail et de formation des collaborateurs au sein des entreprises investies.

- Enfin, AGRICA EPARGNE intègre le suivi du pourcentage

de l'activité réalisé sur des biens et services à impact social.

## ■ LA GOUVERNANCE

Sont analysés sous cette thématique l'indépendance et le fonctionnement du Conseil d'administration de l'entreprise, ses mécanismes d'audits et de contrôles internes, le respect des droits des actionnaires et l'adossement des critères de performance à la rémunération des dirigeants.

Ce second pilier tient également compte de l'éthique des affaires, notamment des démarches de prévention et de lutte contre la corruption. Autant de thèmes abordés dans les ODD 12 et 16 sur les conditions de production et de consommation responsable, et également sur la stabilité des cadres institutionnels, législatifs et réglementaires garants du respect des règles de marché, de la raison sociale et des intérêts économiques de la personne morale qu'est l'entreprise, et ceux de ses parties prenantes, actionnaires et salariés.

## ■ L'ENVIRONNEMENT

Ce troisième pilier porte notamment sur la définition de la stratégie environnementale et l'éco-conception, la protection de la biodiversité, la maîtrise des impacts sur l'eau et sur l'air, des consommations d'énergie et réductions des émissions polluantes, des impacts liés à l'utilisation et l'élimination des produits, ou encore la maîtrise des impacts liés à la distribution et aux transports.

(Ces sujets reflètent les questions abordées par les ODD 7, 12, 13, 14, et 15 sur la promotion des énergies propres, les actions de lutte contre le réchauffement climatique et l'accompagnement vers la transition énergétique, la protection des océans et la vie sous-marine, la protection des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi que des processus de consommation respectueux de ces enjeux. Il porte aussi sur les relations durables avec les fournisseurs et sous-traitants, et de l'intégration par ces derniers des facteurs environnementaux.

Concernant les « enjeux Climat », un zoom plus spécifique est réalisé à travers le suivi de l'empreinte carbone, de l'exposition au charbon, et l'analyse de la stratégie de transition énergétique.

Enfin, AGRICA EPARGNE intègre le suivi du pourcentage de l'activité réalisé sur des biens et services à impact environnemental.

<sup>1</sup> Les objectifs de développement durable sont définis sur le site de l'ONU :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

La collecte des Données permet notamment d'intégrer les critères suivants :

PILIER	LIBELLE CRITERE
Social	Sécurité du produit
Social	Information clients
Social	Relations clients/ Orientation des contrats
Social	Coopération durable avec les fournisseurs
Social	Intégration des facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement
Social	Engagement en faveur du développement économique et social des territoires
Social	Prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits et services
Social	Contribution aux causes d'intérêt général
Social	Promotion du dialogue social
Social	Gestion maîtrisée des restructurations
Social	Promotion des choix individuels de carrière et de l'employabilité
Social	Qualité des systèmes de rémunération
Social	Amélioration des conditions de santé-sécurité
Social	Respect et aménagement du temps de travail
Social	Respect des Droits humains fondamentaux
Social	Liberté syndicale et droit de négociation collective
Social	Non-discrimination et promotion de la diversité
Social	Elimination des formes de travail proscrites
Gouvernance	Prévention contre la corruption et le blanchiment d'argent
Gouvernance	Prévention des pratiques anti-concurrentielles
Gouvernance	Transparence et intégrité des stratégies et pratiques d'influence (lobbying)
Gouvernance	Fonctionnement du Conseil d'administration
Gouvernance	Audits et mécanismes de contrôle
Gouvernance	Droits des actionnaires
Gouvernance	Rémunération des dirigeants
Environnement	Intégration des facteurs environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement
Environnement	Stratégie environnementale et éco-conception
Environnement	Prise en compte des risques de pollution
Environnement	Offre de produits et services verts
Environnement	Prévention des risques d'atteinte à la biodiversité
Environnement	Maîtrise des impacts sur l'eau
Environnement	Maîtrise des consommations d'énergie et réductions des émissions polluantes
Environnement	Maîtrise des impacts sur l'air
Environnement	Maîtrise et amélioration de la gestion des déchets
Environnement	Maîtrise des niveaux de pollution locale (nuisance sonore. Vibration etc.)
Environnement	Maîtrise des impacts liés à la distribution/ au transport
Environnement	Maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service

<b>Climat</b>	Implication dans le charbon thermique
<b>Climat</b>	Empreinte Carbone scope 1 & 2 <sup>2</sup>
<b>Climat</b>	Performance de transition énergétique, analyse de la stratégie de scope 3 <sup>3</sup>

La méthodologie déployée vise également à :

- **Suivre les entreprises impliquées dans des controverses critiques sur l'ensemble des enjeux ESG ci-dessus.**
- **Identifier les entreprises impliquées dans des activités controversées : armement controversé (mine anti-personnel et bombe à sous munitions) et tabac.**

AGRICA EPARGNE procède à l'analyse des Données selon son approche propriétaire de notation des émetteurs permettant in fine d'obtenir une classification des émetteurs selon leurs contributions et performance ESG & climat.

AGRICA EPARGNE a ainsi établi une méthodologie propriétaire de notation ESG & Climat.

### 2.3. DEPLOIEMENT DE POLITIQUE ESG ET CLIMAT DANS LES GESTIONS

AGRICA EPARGNE, vise à déployer un suivi de la politique environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») et climat sur l'ensemble de ses investissements, de façon adaptée aux différentes modalités de gestion, tout en s'inscrivant dans le cadre exigeant des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) dont le Groupe est signataire.

#### 2.3.1. GESTIONS DEDIEES

AGRICA EPARGNE, déploie sa politique d'investissement et promeut l'intégration des enjeux ESG et climatiques de façon dynamique auprès de ses partenaires et dans le cadre de la gestion de son fonds actions en direct, mandat et fonds de fonds, en gestion dédiée.

Cette politique vise à être déployée sur 100% de ses investissements valeurs mobilières et auprès de ses partenaires dès 2020.

C'est ainsi que AGRICA EPARGNE a confirmé son approche Environnementale, Sociale et de bonne Gouvernance dans ses stratégies d'investissements à travers une vision best in class, et d'exclusion des pires émetteurs sur le plan ESG et notamment de ceux faisant l'objet de controverses critiques sans s'inscrire dans une démarche RSE.

AGRICA EPARGNE a également réaffirmé **son engagement sur les enjeux climatiques en ligne avec l'accord de Paris** à travers deux stratégies climatiques complémentaires :

- **la stratégie carbone** : AGRICA EPARGNE exclura de ses investissements en direct les émetteurs à l'empreinte carbone critique et ne témoignant pas d'une stratégie de transition énergétique, en informant les émetteurs concernés. L'objectif est de contribuer à la trajectoire de neutralité carbone de l'Union Européenne d'ici 2050.

<sup>2</sup> Il s'agit ici de définir les sources d'émissions qui vont être prises en compte dans le bilan, lesquelles figurent dans le lien qui suit : <https://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/accueil/contenu/index/page/bilan%2Bges%2Borganisation/siGras/1>

Le périmètre opérationnel correspond aux catégories et postes d'émissions liées aux activités du périmètre organisationnel. Les principales normes et méthodes internationales définissent 3 catégories d'émissions (scopes) :

- *Émissions directes de GES (ou SCOPE 1)* : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- *Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2)* : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.

<sup>3</sup> *Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3)* : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...



- **la stratégie Charbon thermique** : AGRICA EPARGNE exclura de ses investissements en direct, les émetteurs qui réalisent plus de 20% de leurs activités dans l'extraction ou la production énergétique liées au charbon thermique et ne témoignant pas d'une stratégie de transition énergétique, en informant les émetteurs concernés. L'objectif est de s'inscrire dans les recommandations de sortie du charbon thermique d'ici 2030 pour l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

- réalise la mesure de la part de ses investissements réalisés sur des entreprises ayant plus de 20% en produit et service vert.

### 2.3.2. GESTION EN FONDS OUVERTS

AGRICA EPARGNE, décline également sa politique d'investissement ESG et Climat sur la gestion en fonds ouvert, à travers la réalisation de due diligence.

C'est ainsi qu'AGRICA EPARGNE a travaillé au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 à des Due diligences ESG et Climat sur 100% des fonds ouverts, sur base des encours au 31/12/2019, sur notamment les éléments suivants avec demande de documentation :

- Sociétés de gestion répondantes et transparentes sur leur stratégie d'investissement responsable (IR)
- Sociétés de gestion partenaires signataires des PRI \*
- Fonds / encours déclarés gérés avec une politique ESG
- Fonds / encours déclarés gérés en intégrant une politique Climat
- Fonds / encours déclarés gérés avec une politique vote
- Fonds / encours déclarés comme bénéficiant d'un label ISR

\*PRI (Principes pour l'Investissement responsable des Nations Unies)

### 2.4. PILOTAGE ET MOYENS DEDIES A LA DEMARCHE ESG ET CLIMAT D'AGRICA EPARGNE

La politique d'Investissement responsable est portée par les instances dirigeantes d'AGRICA EPARGNE composées du président, des associés et de la direction générale avec le soutien du Groupe dans le cadre d'un comité ISR Groupe dont AGRICA EPARGNE en tant qu'expert assure le pilotage.

AGRICA EPARGNE est doté d'un Comité stratégique ISR et d'un Comité opérationnel ISR qui mettent en œuvre les grandes orientations de cette politique.

**Le Comité stratégique ISR** définit les grandes orientations et le plan stratégique annuel et pluriannuel.

Il est composé du Président et de la Direction Générale avec l'accompagnement d'un expert.

L'expert, a été retenu sur la base de son expertise en matière de conseil & déploiement de solutions RSE et ESG & climat. Il se réunit autant que de besoin, et au moins une fois par trimestre.

**Le Comité opérationnel ISR** met en œuvre les orientations définies par le Comité stratégique ISR à travers l'identification de moyens, propositions, revues et déploiement des méthodologies adaptés aux besoins des fonds, des clients, des évolutions réglementaires et des nouveaux projets, en rendant compte au comité

stratégique.

Il est composé de la Direction générale et de quatre équipes : ISR, Multigestion, Gestion des actions en direct, et Risques et conformité. Le Comité opérationnel ISR se réunit une fois par semaine.

**L'équipe ISR** est composée d'une chargée d'analyses ISR, d'un stagiaire assistant de recherche et d'un expert externe.

**L'équipe Multigestion** est composée du directeur de la gestion et d'un gérant analyste multigestion

**L'équipe Gestion des actions en direct** est composée d'une gérante et d'un analyste financier

**L'équipe Risques et de la conformité** est représentée par la responsable RCCI.

De plus, selon les sujets, le comité peut inviter d'autres collaborateurs à participer et fait également appel à des

intervenants spécialisés externes.

L'équipe ISR s'appuie sur les moyens techniques internes de base de données issues de nos prestataires (Vigeo, Bloomberg, Morningstar, Proxinvest, Brokers) et de nos recherches internes.

Par ailleurs, AE développe actuellement avec un prestataire externe, un intranet qui centralisera la gestion et l'analyse des données.



### 3. AGRICA EPARGNE PRESENTATION DES RESULTATS DE L'APPROCHE ESG ET CLIMAT DANS LES INVESTISSEMENTS AU 31/12/2019

AGRICA EPARGNE, procède au suivi ESG et Climat de ces investissements selon les modalités présentées ci-dessus, de façon adaptée à sa typologie d'investissements.

A fin 2019, c'est 92% des investissements d'AGRICA EPARGNE qui sont sous suivi ESG et Climat

#### 3.1. GESTIONS DEDIEES

Dans un souci de transparence, AGRICA EPARGNE a mandaté l'agence Vigeo Eiris, agence indépendante d'évaluation des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance afin de procéder à une étude externe de la performance ESG & Climat de son portefeuille au 31/12/2019.

L'objectif de cette étude était de mesurer la performance des investissements d'AGRICA EPARGNE et le respect de sa démarche d'investissement.

##### 3.1.1. SUIVI DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG) DES INVESTISSEMENTS

La méthode de Vigeo Eiris, qui couvre l'ensemble des facteurs de risque ESG, consiste à fournir pour chaque émetteur un score global, un score par domaine et un score par facteur de risque et ce sur une échelle de 0 à 100. Le score du portefeuille est calculé comme la moyenne pondérée par les actifs des scores des émetteurs non souverain ou émetteurs souverains.

Les résultats de cette étude sur les encours au 31/12/2019 ont démontré que :

##### Emetteurs non souverains

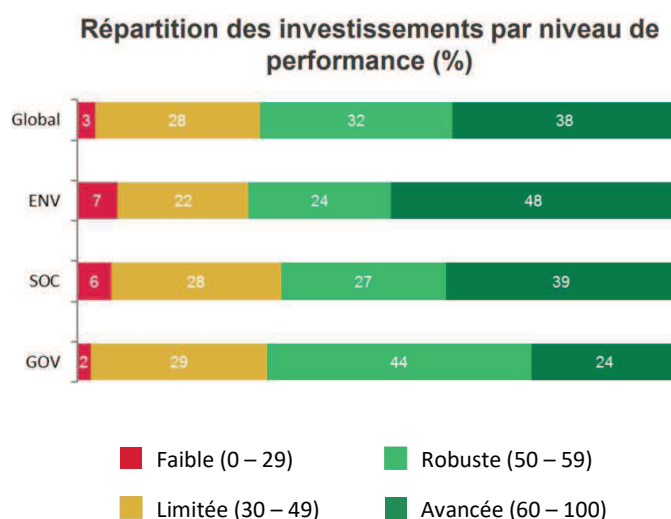
■ Le portefeuille de d'AGRICA EPARGNE obtient un score Robuste selon l'échelle de notation de Vigeo Eiris tant au niveau global que sur les 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance.

Les points de vigilance sur les valeurs en portefeuille portent notamment sur les thématiques « rémunération des dirigeants », « gestion maîtrisée des réorganisations » ou « le lobbying responsable ».

■ 70% des investissements du portefeuille d'AGRICA EPARGNE sont à présent répartis sur des émetteurs à la performance globale « robuste » ou « avancée » contre 63% en 2018.

##### Emetteurs souverains

■ Le portefeuille d'AGRICA EPARGNE obtient cette année encore un score Avancé selon l'échelle de notation de Vigeo Eiris tant au niveau global que sur les 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance.



### 3.1.2. SUIVI DES ENJEUX LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La prise en compte des critères environnementaux (transition énergétique, changement climatique, etc.) dans la notation des entreprises a été retenue par AGRICA EPARGNE depuis l'origine de la démarche en 2008.

Aujourd'hui, AGRICA ÉPARGNE a fait le choix de procéder à la mesure :

- De l'empreinte carbone de son portefeuille,
- De la stratégie de transition énergétique des investissements.
- De son empreinte énergie Fossile
- De son empreinte charbon
- De son investissement dans les entreprises ayant chiffre d'affaires sur les biens et services verts supérieur à 20%.

C'est dans ce cadre qu'AGRICA ÉPARGNE a sollicité Vigeo Eiris, agence spécialisée dans la gestion des risques ESG et climatiques pour mener une étude externe.

Enfin AGRICA EPARGNE a mise en place deux stratégies d'investissement relative carbone et au charbon en se désinvestissant progressivement à partir de 2020 des éventuelles implications dans des émetteurs à l'empreinte carbone critique ou réalisant plus de 20% de leur activité dans l'extraction ou la production énergie liées au charbon thermique et ne démontrant pas une stratégie de transition énergétique.

#### 3.1.2.1. MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE AGRICA EPARGNE

##### Emetteurs non souverains :

L'empreinte carbone du portefeuille permet d'apprécier les émissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2) liées à l'activité des sociétés en portefeuille, à leur consommation d'énergie, déplacements, fret, immobilisations et consommables. Cette empreinte carbone est exprimée en tonnes équivalent CO2.

Par rapport à l'année précédente, l'audit de portefeuille d'AGRICA EPARGNE à fin décembre 2019, montre des améliorations, notamment en ce qui concerne, la réduction de l'empreinte carbone, la performance de transition énergétique et la réduction de son exposition aux énergies fossiles.

- **L'empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille** d'AGRICA EPARGNE est de grade « C », sur l'échelle de Vigeo Eiris, qui va de A (modérée) à D (intense).

Cette empreinte carbone moyenne pondérée correspond à la somme des émissions (scope 1 & 2) des entreprises du portefeuille, pondérée par leur poids au sein portefeuille.

- **L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille**, qui correspond à la somme des émissions de CO2 de chaque entreprise rapportée à son chiffre d'affaires et son poids dans le portefeuille, a baissé de 38 % par rapport à 2018
- **Les émissions financées totales** attribuées à l'investisseur en fonction de sa prise de participation capitalistique dans chacune des entreprises du portefeuille ont également baissé de 11% par rapport à 2018.

##### Emetteurs souverains :

AGRICA EPARGNE réalise un suivi sur les enjeux climatiques de ses investissements souverains.

- L'empreinte carbone moyenne pondérée du portefeuille est stable de grade « C », sur l'échelle de Vigeo Eiris, qui va de A (modérée) à D (intense).

#### 3.1.2.2. MESURE DE LA PERFORMANCE DE TRANSITION ENERGETIQUE

##### Emetteurs non souverains :

En ce qui concerne la stratégie de transition énergétique, le portefeuille affiche une performance Robuste, démontrant depuis 2018 que les entreprises investies, en moyenne, améliorent leur stratégie visant à réduire l'impact de leur activité sur le changement climatique.

A cet égard, il est intéressant de faire observer que :

- **8,5% des divertissements d'AGRICA EPARGNE portent sur des entreprises dont au moins 20% des revenus sont générés par une offre de biens et de services verts.**
- **7,6% des encours investis portent sur des entreprises qui tirent 20% ou plus de leurs revenus d'activités, liées aux énergies fossiles, un résultat stable par rapport aux années précédentes.**
- **0,4% des encours investis portent sur des entreprises qui tirent 20% ou plus de leurs revenus d'activités de d'extraction du charbon ou de la production d'électricité issue du charbon thermique, un résultat stable par rapport aux années précédentes.**

#### **Emetteurs souverains :**

En ce qui concerne la stratégie de transition énergétique des émetteurs souverains, le portefeuille affiche une performance **Avancée**.

A noter également que l'ensemble des pays investis ont ratifié l'accord de Paris sur le climat.

### **3.2. GESTION EN FONDS OUVERTS**

AGRICA EPARGNE, décline sa politique d'investissement ESG et Climat sur la gestion en fonds ouvert, à travers la réalisation de due diligence.

C'est ainsi qu'AGRICA EPARGNE a travaillé au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 à des Due diligences ESG et Climat sur 100% des fonds ouverts, sur base des encours au 31/12/2019, les résultats sont les suivants :

- **22/26 sociétés de gestion (97% des encours) répondent et sont transparentes sur leur stratégie d'investissement responsable (IR)**
- **98% des Sociétés de gestion partenaires sont signataires des PRI \***
- **93% des encours sont déclarés gérés avec une politique ESG**
- **69% des encours sont déclarés intégrant une politique Climat**
- **98% des encours sont déclarés gérés avec une politique vote**
- **4% des encours bénéficient d'un label ISR**

\*PRI (Principes pour l'Investissement responsable des Nations Unies)

### **3.3. PRATIQUES DE VOTES / DIALOGUE**

Dans le cadre de sa gestion en direct, AGRICA EPARGNE exerce, le droit de vote aux assemblées générales pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise.

La politique de vote actuelle, accorde une grande importance aux principes de bonne gouvernance.

En effet, les grands principes et les points de vigilance de la politique de vote sont les suivants :

- **Permanence et continuité des comptes annuels,**
- **Respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,**
- **Transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,**
- **Équilibre des pouvoirs entre les organes de direction et nomination des administrateurs,**
- **Vigilance sur la politique de rémunération des dirigeants.**

En 2019, AGRICA EPARGNE a lancé un projet de mise à jour de sa politique de vote avec le cabinet Proxinvest pour les titres gérés en direct.

Cette dernière a été finalisée et déployée en 2020 et accentuera ses exigences ESG et climatiques.

Dans le cadre de la multigestion, des fonds dédiés, le droit de vote est exercé par la société en charge de la gestion de l'OPC concerné, et ce selon la politique de vote établie par cette dernière

Concernant les fonds dits ouverts en multigestion, AGRICA Espagne a également mise ne place une procédure de due diligence visant à s’assurer entre autres sur les fonds ouverts le déploiement d’une politique de vote.

De même nous engageons un dialogue avec les sociétés qui gèrent nos fonds pour promouvoir les meilleures pratiques de responsabilité sociale et de protection de l’environnement.

**INVESTISSEUR DE LONG TERME, NOUS ESTIMONS QUE LA CAPACITE DES ENTREPRISES A APPREHENDER  
LES ENJEUX ESG ET CLIMATIQUE REPRESENTE UN LEVIER DE CREATION DE VALEUR DURABLE.**